Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260330-2026_033-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 MARS 2026

DATE DE CONVOCATION : 25/03/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

PRÉSENTS (15) : Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier DE ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Alain LE KER, Philippe LE SAINT, Didier REMOISSONNET, Magali LEMOINE, Franck MISUK, Magali TOCQUER, Margaux DESCLOZEAUX, Fanny LANDEMAINE, Gilbert DRESCHER, Donaïg LE DÛ

Secrétaire de Séance : Xavier DE ROQUEFEUIL

COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)
DÉSIGNATION D'UN ÉLU ET D'UN AGENT
Délibération 2026_033

Association loi 1901, le CNAS propose depuis 1967 une offre unique et complète de prestations d'action sociale.
Voici la mission du CNAS : œuvrer pour le mieux-être des personnels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, en appliquant les principes de la mutualisation, la solidarité, l'équité et l'humanisme.

Quelques exemples d'aides : secours exceptionnel, tarifs préférentiels pour des vacances, chèques CESU, …

Suite aux élections municipales de mars 2026, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler les représentants de la Commune au CNAS.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- Délégué Élu : Jacqueline DRONIOU,
- Délégué Agent : l'Agent en charge des ressources humaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉSIGNE les délégués de la Commune au CNAS, pour le nouveau mandat municipal, comme suit :

- Délégué Élu : Jacqueline DRONIOU
- Délégué Agent : l'Agent en charge des ressources humaines

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

Le Secrétaire de séance,
Xavier DE ROQUEFEUIL.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)